



Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 2025-12-11
ID : 014-211405360-20251204-41-DE

**Date de la
Convocation :**
30/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

**Date d'affichage
de l'ordre du jour :**
28/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers :**
Exercice : 23
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur
Séance ordinaire du
04 décembre 2025

**Objet: 2025-41 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE
POLYVALENTE DE L'ORANGE.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, Mme BARBEY, Mme LEMAIRE, M. YON, M. JEHENNE, Mme DOMIN, M. GROD, M. KASSAC, conseillers municipaux.

Excusés : M. POTEL a donné pouvoir à Mme PETIT, M. CAMBRUNE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. LEBAS, M. HEMERY, M. CAUBRIERE, Mme BESLON, Mme MOUETTE, M. AUDOU, Mme AUDOU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la délibération n° 44-2021 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de la salle polyvalente de l'Orange ;
Vu la délibération 2025-25 du 09 octobre 2025 concernant la tarification de la salle polyvalente de l'Orange ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mieux cadrer l'usage de la salle polyvalente lors de locations et d'éviter les troubles à l'ordre public, il est proposé sur avis de la commission animation en date du 20 novembre 2025 une modification du règlement intérieur de la telle d'annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

2025

Service
Levraut

ID : 014-211405360-20251204-41-DE



CECI ENTENDU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- * **D'APPROUVER** la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente de l'Orange à compter du 08 décembre 2025.
- * **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur de la salle polyvalente.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 04 décembre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU



Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 08 décembre 2025 et de la publication le 08 décembre 2025.